



Bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU 84 - 2016/2017

Nom: Nom de jeune fille:

Prénom:

Déjà syndiqué l'année dernière ?

Montant de votre cotisation

_____ euros

Mode de paiement

par prélèvement automatique reconduit (j'informe le SNUipp du non renouvellement de mon adhésion)

nombre de prélèvements *:
10 - 8 - 6 - 4 - 3

(joindre un RIB et l'autorisation de prélèvement uniquement si vous ne nous ne les avez jamais fournis ou si vos coordonnées ont changé).

NB: pour des raisons de gestion comptable, le nombre de prélèvements ouvert diminue en fonction du mois de ton adhésion.

Ex: Si j'adhère en septembre, je peux choisir le prélèvement maximum: 10 fois.

Si j'adhère en décembre, le prélèvement maximum sera de 8 fois.

1 chèque (à l'ordre du SNUipp 84)

Plusieurs chèques*:
1 - 2 - 3 - 4...

Autres modes: contacter le trésorier au snu84@snuipp.fr

* Entourez le nombre voulu

Ne complète que les informations qui ont changé !

Date de naissance:/...../..... Année de sortie IUFM/ESPE:.....

Téléphone fixe :..... Portable

e-mail :

Adresse complète (pour la presse syndicale) :

.....

.....

Poste occupé:.....

Établissement:.....

Ville :

Échelon: Instit P.E. P.E.H.C
 P.E.G.C. E.V.S A.V.S

Date et signature :

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser, à mon domicile les publications qu'il éditera.
Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et la gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans le fichier de traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 16/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

à retourner au SNUipp-FSU 116, rue Carreterie 84 000 Avignon
ou par mail : snu84@snuipp.fr

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Joindre obligatoirement un RIB si vous choisissez le prélèvement automatique pour la première fois ou si vos coordonnées bancaires ont changé.

Référence unique du mandat		MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA														Snuipp 84		
		2 0 1 5 S Y N D S N U I P P 8 4																
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUIPP-FSU 84 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP-FSU 84. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Veuillez compléter les champs marqués *																		
Votre nom *		Nom / Prénoms du débiteur																
Votre adresse *		Numéro et nom de la rue																
		Code Postal				Ville												
		Pays																
Les coordonnées de votre compte *		Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)																
		Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)																
Nom du créancier		SNUIPP-FSU 84 (Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Ecoles et PEGC du Vaucluse) 116 rue Carreterie																
		* 8 4 0 0 0				AVIGNON - FRANCE												
Type de paiement		* Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>																
Signé à *		lieu				Date												
Signature(s)		*Veuillez signer ici																

La prélèvement automatique de votre cotisation sera reconduit chaque année, sauf avis contraire écrit de votre part. Si vous ne souhaitez pas la reconduction automatique, cochez la case ci-après.

Déterminés à changer la donne !

ENSEMBLE !



BAREME DE BASE DES COTISATIONS 2015/2016

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTITUTEURS						214	127	133	140	149	163
Coût réel après déduction d'impôts						41	43	44	46.5	49.5	54
PE			126	132	140	148	157	169	180	194	208
Coût réel après déduction d'impôts			42	44	46.5	49	52	56	59.5	64.5	69
PE HORS CLASSE	163	185	198	211	230	244	259				
PEGC					130	137	142	147	160	173	178
PEGC HC	145	152	161	172	192	205					
PEGC CLASSE EXCEP.	194	208	218	233	245						

	Cotisation	Après crédit d'impôts (66%)	
Master	25 €	8.50 €	Majorations de 10 euros pour les spécialités : - ASH - directeur - PEMF - conseiller pédagogique
PES	70 €	23.80€	
Temps partiels	Proportionnel à la quotité		
Disponibilité, congé parental	90 €	30.6€	
Retraités	92 euros	31.28€	
A.E.	45 euros	15.30€	
EVS, AVS	45 euros	15.30 €	